

COMITE D'ACTION SUISSE "SENTIERS ET CHEMINS PÉDESTRES OUI"
SCHWEIZERISCHES AKTIONSKOMITEE "FUSS- UND WANDERWEGE JA"

Service de presse
case postale 2642
3001 B e r n e

031 22 34 38

Berne, 13 février 1979 ea

Aux rédactions des journaux romands

Mesdames et Messieurs,

Vous recevez sous ce pli la dernière édition de notre service de presse avec ces deux articles:

- Pour une meilleure protection des sentiers et chemins pédestres
Par Mme Gertrude Girard-Montet, Conseillère nationale
- Les chemins pédestres et les sentiers doivent être protégés
Par Alois Dobler, Conseiller aux Etats

Vous trouvez en annexe aussi l'appel du comité d'action. En espérant que vous réserverez bon accueil à ces textes, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos remerciements pour votre précieuse collaboration et nos salutations les meilleures.

Pour le comité de presse

Chr. Beusch

Pour une meilleure protection des sentiers et chemins pédestres

Par Mme Gertrude Girard-Montet, Conseillère nationale

Les citoyens seront appelés à se prononcer, le 18 février, sur un article constitutionnel concernant les sentiers et chemins pédestres. Il s'agit du contre-projet opposé par le Parlement à "l'initiative populaire pour le développement des sentiers et chemins", laquelle a été, entretemps, retirée par ses promoteurs. L'article constitutionnel, adopté par le Conseil national et le Conseil des Etats à des majorités écrasantes, donne mandat à la Confédération de ménager les réseaux de chemins et sentiers et de veiller à l'aménagement de chemins de remplacement lorsque ceux-ci ont dû être supprimés. Pour le reste, il est laissé aux cantons et communes le soin de prendre des mesures efficaces pour conserver et développer les réseaux pédestres.

De telles mesures sont d'une urgente nécessité étant donné que chaque année, plus de 1000 km de chemins piétonniers disparaissent en Suisse, dont 400 km de chemins pédestres balisés!

La Confédération contribue, hélas, puissamment à la disparition des chemins et sentiers lors de ses modifications de structure de l'environnement sur lequel elle exerce souvent une influence capitale par le biais de ses ordonnances réglant l'allocation de subventions. C'est ainsi que les intérêts pourtant légitimes des piétons et des marcheurs n'ont pas été sauvegardés lors des procédures de consultation relatives aux projets de routes nationales, étant donné que leurs associations n'avaient pas voix au chapitre.

Il en résulte que les constructions routières entraînent de plus

en plus des suppressions ou des interruptions de chemins pié-
tonniers sans qu'un remplacement adéquat soit assuré. Il en va de
même lors de la construction et de l'élargissement de routes prin-
cipales en dehors des localités. Ici aussi, la pratique de la
Confédération en matière de subventions favorise le trafic moto-
risé au détriment du réseau pédestre, des dispositions protectrices
en faveur de ce dernier faisant défaut.

Il y a depuis de nombreuses années une forte interpénétration des
activités de la Confédération et des cantons dans de nombreux do-
maines touchant aux réseaux pédestres existants. Que l'on songe,
p. ex., aux constructions routières, aux améliorations foncières
agricoles et forestières, aux corrections des eaux ou à la création
de lotissements. Ceci, à l'avenir également, ne va pas changer.
C'est pourquoi les problèmes qui peuvent aussi se présenter pour
les sentiers et chemins pédestres ne seront susceptibles d'être
résolus qu'en étroite collaboration entre Confédération et cantons.
Le nouvel article constitutionnel offre une excellente base à cet
effet.

LES CHEMINS PEDESTRES ET LES SENTIERS DOIVENT ETRE PROTEGES

Par Alois Dobler, Conseiller aux Etats, Lachen/SZ

Chaque année, plus de 100 km de chemins pour piétons dont 300 km de chemins marqués comme tels, disparaissent dans notre pays. Ces chemins sont transformés en routes, asphaltés, bétonnés, interrompus ou se dégradent parce que personne ne les entretient. Depuis des années, on fait de grands efforts et dépense des sommes énormes pour résoudre les problèmes de circulation qui résultent d'une motorisation qui se développe rapidement. Le piéton, en revanche, a été oublié. Cela est prouvé par les lois et ordonnances de la Confédération, des cantons et des communes qui encouragent unilatéralement la circulation des véhicules et négligent les besoins des piétons.

La Confédération a une grande influence sur les chemins pédestres et les sentiers, car elle alloue d'importantes subventions pour le développement du réseau routier dans les cantons. Suivant le droit en vigueur, elle n'est cependant pas obligée - voire le plus souvent habilitée - à tenir compte des voies pour piétons.

Nous voyons chaque jour et de façon frappante les conséquences d'une législation qui ne tient pas compte de ces voies. Mais il ne suffit pas de se plaindre de cette évolution qui nuit à chacun. Nous devons agir. Nous devons, en tant que piétons et amis du tourisme pédestre, nous défendre et exiger que nos intérêts soient désormais mieux sauvegardés. Mais nous devons aussi donner aux autorités la possibilité de prendre les mesures adéquates. L'occasion nous est offerte si nous acceptons le 18 février l'article constitutionnel sur les chemins pédestres et les sentiers. Il sera pour la Confédération, les cantons et les communes un instrument juridique moderne pour assurer la protection et le développement devenus urgents de nos chemins pédestres et sentiers.

Protection pour les piétons - Détente pour les promeneurs

Jamais encore les hommes n'avaient marqué d'une telle empreinte leur environnement; jamais encore leur mode de vie n'avait autant changé qu'au cours de ces dernières décennies. Cette évolution a laissé des traces profondes en Suisse aussi. Ainsi de nombreux sentiers et autres chemins pédestres ont disparu, transformés en routes, coupés ou tout simplement supprimés. A maint endroit, les chemins pour piétons qui sont une protection pour les enfants surtout manquent. On a calculé que chaque année 1'000 kilomètres de chemins pédestres disparaissaient dont 400 kilomètres sont balisés. Il faut mettre le holà!

Une initiative a été lancée en 1974 dont le but était d'inscrire dans la Constitution une base efficace qui permettrait de sauver et de développer notre réseau de chemins pédestres; en quatre mois, on a recueilli 123'000 signatures à l'appui de cette initiative.

Dans la situation juridique actuelle, la Confédération n'est pas tenue et parfois pas même autorisée à tenir compte des intérêts des piétons et des promeneurs lors de travaux qu'elle subventionne, dans la construction de routes notamment.

Les Chambres fédérales ont élaboré un contre-projet à l'initiative, à la suite de quoi celle-ci fut retirée; c'est donc le texte adopté par les Chambres fédérales qui est soumis au citoyen. Ce projet est soutenu par une très large majorité des Chambres fédérales et du Conseil fédéral; de nombreuses organisations et institutions l'appuient aussi. Ainsi l'Association en faveur de bases légales pour les sentiers et chemins pédestres (ALP), l'Association suisse de tourisme pédestre (ASTP), le Club alpin suisse (CAS), la Ligue suisse du patrimoine national, la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) et le World Wildlife Fund suisse (WWF).

Le nouvel article constitutionnel proposé donne la compétence à la Confédération d'établir des principes applicables aux réseaux de sentiers et chemins pédestres. Mais l'aménagement et l'entretien de ces réseaux restent de la compétence des cantons

qui doivent collaborer avec les communes et les organisations privées. On a ainsi trouvé une solution fédéraliste sans provoquer de dépenses nouvelles.

Sur la base de cet article constitutionnel, on pourra créer les bases juridiques, qui existent depuis longtemps pour les routes et les autres voies de communication. C'est aussi une contribution à l'amélioration du trafic routier et à la prévention des accidents. Ce projet, c'est aussi une protection accrue pour les enfants et les personnes âgées; c'est un apport à la santé publique et à une occupation intelligente des loisirs.

Comité d'action suisse "Sentiers et chemins pédestres OUI"

Mme Martha Ribi, conseiller national (PRD, ZH), Fritz Hofmann, conseiller national (UDC, BE), Remigius Kaufmann, conseiller national (PDC, SG), Sigmund Widmer, conseiller national (AI, ZH), Jacques Morier-Genoud, conseiller aux Etats (PS, VD).